



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 29 octobre 2024
N. réf : 10.01.02/JL

Préavis N° 15/2024

<p align="center">DEMANDE DE CRÉDITS POUR LE REMPLACEMENT DES APPLICATIONS DE GESTION INFORMATIQUE</p>

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Après une année d'utilisation du nouveau programme informatique, la Municipalité n'a malheureusement pas d'autre choix que de vous présenter une nouvelle demande de crédit pour le remplacement des divers logiciels métiers, pour un montant de CHF 136'000.00.

2. CONTEXTE

Lors de sa séance du 11 octobre 2022, votre Conseil octroyait à la Municipalité, un crédit de CHF 82'000.- pour le remplacement des logiciels informatiques.

Les travaux liés à la migration ont débuté en juin 2023 avec une mise en production à fin octobre 2023. Rapidement de nombreux problèmes ont été constatés par le personnel de l'administration communale et par les membres de la municipalité, par exemple :

- Déconnexions fréquentes du programme, rendant le travail pénible ;
- Présence de données d'autres communes ;
- Absence de documentation l'utilisation des programmes, découlant sur un recours systématique au support client et donc à des coûts supplémentaires ;
- Incohérences dans les reprises de données (habitants manquants, budget 2024 que partiellement repris, etc.) ;
- Pénibilité dans l'utilisation du programme, notamment dans les procédures (écritures comptables, facturation, etc.) ;

Au vu de ces éléments, le personnel communal et la Municipalité ont perdu la confiance dans les données et, plus grave, ont perdu toute motivation.

Une rencontre a été organisée avec le mandataire pour lui faire part du mécontentement de notre autorité. A cette occasion, une liste non exhaustive

de problèmes lui a été transmise en lui demandant d'y apporter des solutions à court terme.

Un groupe de travail a été mis sur pied et les collaborateurs de la société sont venus à Rougemont pour constater, en direct, les problèmes rencontrés au quotidien par le personnel de l'administration. S'en est suivi un rapport dans lequel le mandataire indiquait si le problème pouvait ou non être solutionné.

A la lecture de ce dernier et suite à une consultation auprès du personnel de l'administration communale, la Municipalité a dû se rendre à l'évidence et prendre la décision de vous présenter le présent préavis.

3. CHOIX DU PROGRAMME

C'est assez naturellement que le choix du nouveau programme s'est porté sur l'offre d'OFISA, qui avait été écartée en 2022.

Cette solution, appelée « Communal.ch » consiste en l'installation de deux logiciels métiers, à savoir Abacus, pour la comptabilité et les salaires, et Insovcity, pour la partie habitants et facturation.

Voici quelques raisons qui confortent notre autorité dans son choix :

- La collaboration entre la Commune de Rougemont et la société OFISA a duré de nombreuses années avec, comme avantage, le fait que chacun connaît parfaitement le fonctionnement de l'autre.
- Les logiciels proposés sont développés par des sociétés qui se consacrent entièrement à ces derniers ce qui apporte une sécurité et une garantie d'évolution.
- D'une manière générale les retours des communes utilisatrices sont positifs.
- L'ensemble des logiciels et des données sera stocké dans le serveur de la Commune ce qui garantit la possibilité d'accéder aux données et de travailler même dans le cas où les services internet ne seraient pas disponibles.
- La Commune de Château-d'Oex utilise cet outil. Ce point n'est pas négligeable car il permet un échange entre les collaborateurs qui diminue la nécessité de recourir au support client et permet des synergies, notamment en cas d'absence prolongée d'un collaborateur.

4. MCH2

L'objectif est de pouvoir démarrer l'utilisation du nouveau programme au 1^{er} janvier 2026. C'est en effet à cette date que notre commune passera sur le modèle de comptes harmonisés 2 (MCH2). L'avantage étant d'éviter une migration supplémentaire qui serait de toute manière nécessaire, même en conservant le programme actuel.

Bien entendu, la gestion de la migration additionnée à l'implémentation de MCH2 augmentera la charge de travail. Afin de réduire au maximum ce problème, il est prévu de fournir un appui à l'administration communale sous la forme de mandat.

5. PROGRAMMES ANNEXES

La solution proposée ne comprenant pas de gestion des procès-verbaux et de Gestion électronique des documents (GED), des études en ce sens vont être

menées durant l'année 2025 afin de trouver la solution optimale, laquelle sera intégrée au budget 2026.

6. ASPECT FINANCIER

Une offre a été demandée à la société OFISA Informatique, laquelle englobe tant l'investissement que les frais annuels.

INVESTISSEMENT

La partie investissement comprend l'analyse de l'environnement de travail actuel, l'installation des programmes, la reprise des données, la formation des utilisateurs ainsi qu'un support durant les trois premiers mois d'utilisation.

Les offres se présentent comme suit :

Partie OFISA

- Services liés à Abacus	CHF	46'280.00
- Services liés à Innosolvcity	CHF	32'560.00
- Services liés à la migration des données	CHF	31'680.00
- Services liés à la gestion de projet	CHF	22'000.00
- Total brut HT de mise en œuvre	CHF	132'520.00
- Remise spéciale sur les heures	CHF	-11'920.00
- Total HT du projet	CHF	120'600.00
- Rabais spécial Abacus/Innosolv	CHF	-15'738.00
- TOTAL NET HT	CHF	104'862.00
- TVA 8.1%	CHF	8'493.85
- TOTAL TTC	CHF	<u>113'355.85</u>

Bien entendu, des adaptations seront nécessaires sur le serveur, une offre a donc également été demandée à notre prestataire informatique habituel, laquelle se présente comme suit :

- Licences Windows Serveur 2022	CHF	2'045.00
- Licences Windows Serveur Access Cals	CHF	649.00
- Licences SQL Serveur	CHF	4'355.00
- Prestations de services	CHF	1'900.00
- TOTAL HT	CHF	8'949.00
- TVA 8.1%	CHF	724.85
- TOTAL TTC	CHF	<u>9'673.85</u>

Le total de l'investissement demandé se présente comme suit :

- Communal.ch	CHF	113'355.85
- Coûts informatiques	CHF	9'673.85
- Divers et imprévus (10%)	CHF	12'302.97
- Arrondi	CHF	667.33
- TOTAL DU CREDIT DEMANDE	CHF	<u>136'000.00</u>

COÛTS ANNUELS

La société Ofisa propose un contrat de prestation forfaitaire comprenant le support client ainsi que les prestations de migration de versions qui a lieu tous les deux ans.

Cette manière de procéder, au contraire de la situation actuelle, permet de connaître exactement les coûts à porter au budget sans avoir à estimer les prestations qui seront demandées durant l'année.

La seconde partie des coûts annuels concerne les licences annuelles.

L'offre se présente comme suit et sera portée au budget dès 2026 :

- Licences Abacus	CHF	5'161.20
- Licences Innosolvcity	CHF	5'891.00
- Licences Ofisa Informatique	CHF	650.00
- Contrat de prestation	CHF	14'900.00
- TOTAL HT	CHF	26'602.20
- TVA 8.1%	CHF	<u>2'154.80</u>
- TOTAL DES COÛTS ANNUELS	CHF	<u>28'757.00</u>

Ce montant est inférieur à celui payé actuellement.

7. CONCLUSIONS

Bien entendu, la Municipalité regrette cette situation. Toutefois, il n'est pas envisageable de poursuivre de façon rationnelle avec la solution actuelle, au vu du nombre de problèmes rencontrés.

Les arguments qui avaient été avancés en 2022 n'ont finalement pas pu se concrétiser, tant en termes de facilité d'utilisation du programme qu'en termes financiers.

Le passage à la solution « Communal.ch », bien connue de nombreuses communes, doit être réalisé au plus vite afin de pouvoir permettre une gestion optimale de la commune.

8. DÉCISION

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 07 décembre 2024

- Vu** le préavis N° 15/2024
- Oùï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

PREND ACTE

- **De l'amortissement** du montant de CHF 136'000.- sur une période de 5 ans, selon les directives sur les durées d'amortissement obligatoire édictées par le manuel MCH2.

DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à procéder au remplacement des applications de gestion informatique
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 136'000.00
- **De financer** ce montant par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 29 octobre 2024 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 07 décembre 2024.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Frédéric Blum

La Secrétaire :  Janick Lenoir



Délégué municipal :

- Frédéric Blum, syndic